



Delai pour demander une prestation compensatoire

Par **patchy**, le **13/10/2008** à **10:01**

Bonjour,

Je suis divorcé à l'amiable depuis trois ans et demi. A l'époque, mon ex femme n'a pas demandé de prestation compensatoire. Pour ma part, j'ai accepté de prendre à ma charge la totalité des dettes du foyer - il me reste encore à régler 600€/mois pendant un an - et je verse une pension alimentaire à mes enfants.

Mon ex femme a déclaré vouloir me mettre au tribunal pour me réclamer la prestation compensatoire qu'elle ne m'a pas demandé il y a trois ans, car elle n'a pas d'emploi stable. En a-t-elle le droit ?

Depuis mon divorce, je suis récemment passé d'ouvrier à agent de maîtrise et je gagne environ 2400 euros par mois. En outre, j'ai refait ma vie depuis six mois, et ma nouvelle compagne attend notre enfant.

En vous remerciant,

Patchy